

Saisie d'une demande pour les agriculteurs

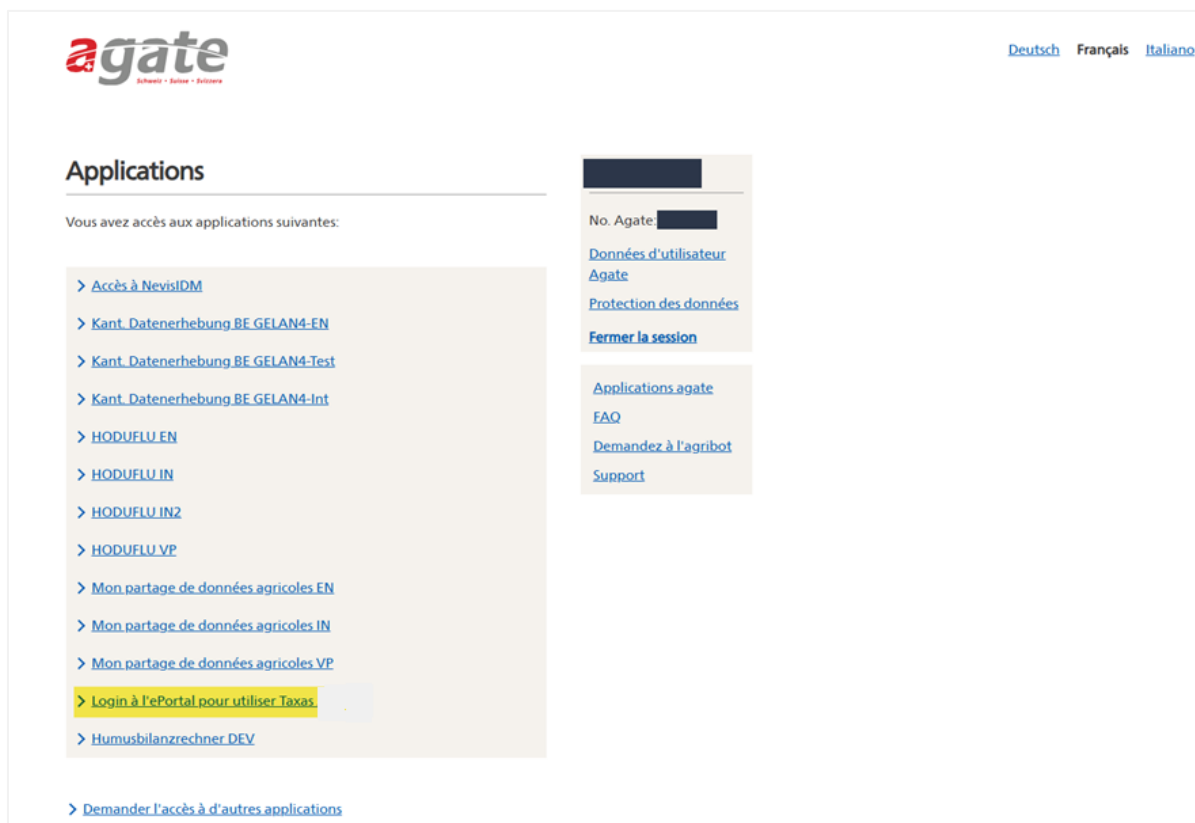
Le présent mode d'emploi vous guide pas à pas à travers le processus de saisie d'une demande de remboursement de l'impôt sur les huiles minérales utilisées dans l'agriculture.

1. Connexion au portail électronique (ePortal)

Vous pouvez vous connecter à l'ePortal de deux manières :

Option A : via Agate

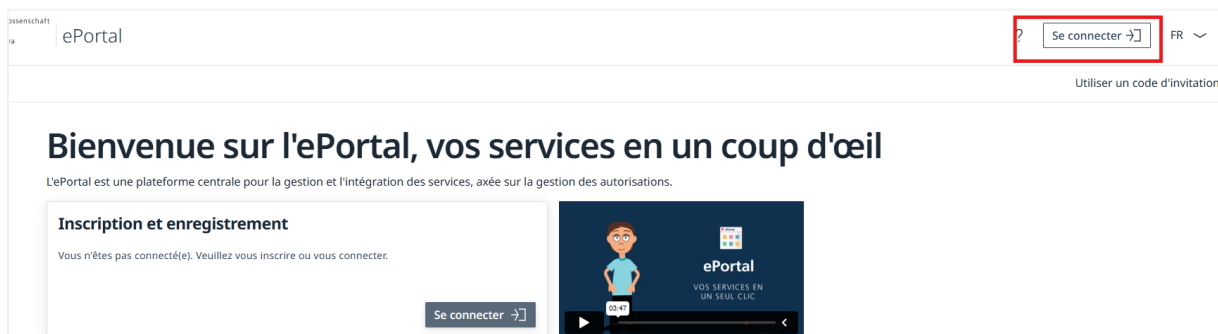
1. Connectez-vous sur la plateforme Agate (www.agate.ch).
2. Cliquez sur le lien menant à l'ePortal.



The screenshot shows the Agate website interface. At the top left is the Agate logo with the tagline 'Schweiz • Suisse • Svizzera'. At the top right are language links for 'Deutsch', 'Français', and 'Italiano'. The main heading is 'Applications'. Below it, a list of applications is shown, with 'Login à l'ePortal pour utiliser Taxes' highlighted in yellow. To the right, there is a user menu with 'No. Agate: [redacted]' and links for 'Données d'utilisateur Agate', 'Protection des données', and 'Fermer la session'. Below that are links for 'Applications agate', 'FAQ', 'Demandez à l'agribot', and 'Support'. At the bottom left, there is a link 'Demander l'accès à d'autres applications'. In the top right corner, a 'Se connecter' button is highlighted with a red box.

Option B : directement via l'ePortal

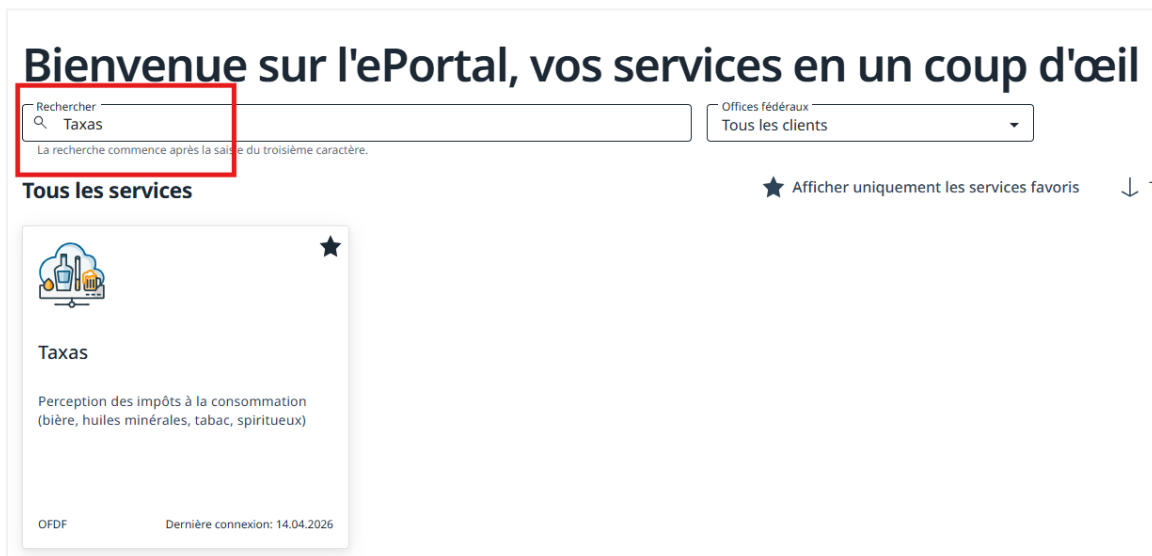
1. Ouvrez l'ePortal dans votre navigateur (www.eportal.admin.ch).
2. Connectez-vous à l'aide de vos identifiants (CH-LOGIN ou AGOV).



The screenshot shows the ePortal website login page. At the top left, it says 'ePortal'. At the top right, there is a 'Se connecter' button highlighted with a red box, and a language dropdown set to 'FR'. Below the header, there is a message 'Utiliser un code d'invitation'. The main heading is 'Bienvenue sur l'ePortal, vos services en un coup d'œil'. Below this, there is a sub-heading 'Inscription et enregistrement' and a message 'Vous n'êtes pas connecté(e). Veuillez vous inscrire ou vous connecter.' with a 'Se connecter' button. To the right, there is a video player showing a cartoon character and the text 'ePortal VOS SERVICES EN UN SEUL CLIC'.

2. Rechercher / accéder à Taxas

Recherchez Taxas dans l'ePortal.




Bienvenue sur l'ePortal, vos services en un coup d'œil

Rechercher Tous les clients

La recherche commence après la saisie de du troisième caractère.

Tous les services ★ Afficher uniquement les services favoris ↓ Tr



Taxas

Perception des impôts à la consommation (bière, huiles minérales, tabac, spiritueux)

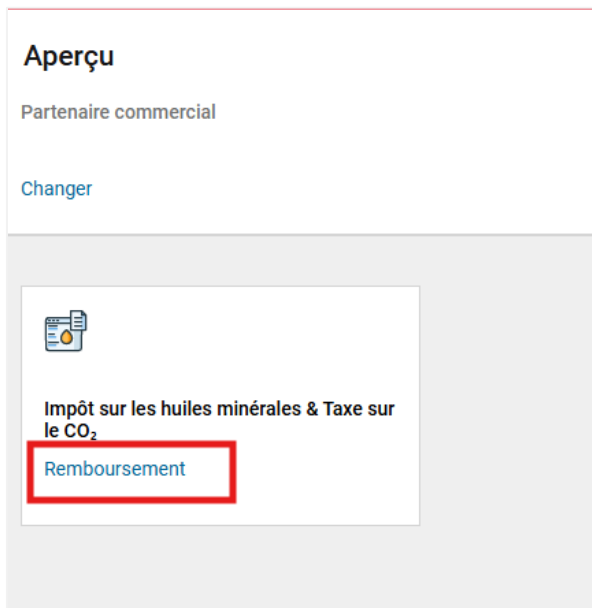
OFDF Dernière connexion: 14.04.2026

Si vous ne trouvez pas Taxas, veuillez vérifier dans Connex (Gestion des partenaires commerciaux dans l'ePortal) si vous avez bien saisi le rôle de partenaire commercial « Impmin Remboursement / changement d'emploi march.» pour votre entité et si le statut de ce partenaire commercial est actif.

Partenaire commercial	Rôles de partenaire commercial	Statut
K	Impmin Remboursement / changement d'emploi march.	Actif

3. Accéder à Taxas


Ouvrez la plateforme Taxas et sélectionnez le domaine Remboursement dans la vignette « Impôt sur les huiles minérales & taxe sur le CO₂ ».



Aperçu

Partenaire commercial

[Changer](#)



Impôt sur les huiles minérales & Taxe sur le CO₂

[Remboursement](#)

4. Ouvrir une nouvelle demande

Cliquez sur la fonction « Ajouter ».

The screenshot shows the 'Aperçu' (Preview) section with 'Partenaire commercial' and 'Type de taxe' fields. Below it is the 'Demandes' (Requests) section with a search bar and a '+ Ajouter' (Add) button highlighted with a red box. There are also filters for 'Périodes de demande de', 'Type de demande', and 'Statut'.

5. Sélectionner le type de demande

Sélectionnez le type de demande qui vous concerne :

- « Remboursement de l'impôt sur les huiles minérales pour l'agriculture (avec paiements directs) »

Ce type de demande doit être choisi si vous vous êtes enregistré en tant qu'« **Entreprise** » ou « **Exploitation agricole** » et que **vous avez reçu des paiements directs l'année dernière**.

- « Remboursement de l'impôt sur les huiles minérales pour l'agriculture (sans paiements directs) »

Ce type de demande doit être choisi si vous vous êtes enregistré en tant que « **Particulier** » ou si **vous n'avez pas reçu de paiements directs l'année dernière**.

En cliquant sur « Nouvelle demande », une nouvelle demande est créée.

The screenshot shows the 'Créer une demande' form. The 'Partenaire commercial*' field is empty. The 'Type de demande*' dropdown is highlighted with a red box and shows the selected option: 'Remboursement de l'impôt sur les huiles minérales grevant les carburants utilisés dans l'agriculture (avec paiements directs)'. At the bottom, the 'Nouvelle demande' button is highlighted with a yellow box.

6. Première page de la demande

La question encadrée en rouge concerne l'utilisation de carburant non imposé en Suisse.

Remarque : Si vous n'avez pas utilisé de carburant non imposé en Suisse (huile diesel ou essence achetée à l'étranger) au cours de la période concernée par la demande, vous pouvez laisser la réponse « Non » et cliquer directement sur « Suivant ».

The screenshot shows the 'Remboursement à l'agriculture (avec paiements directs)' form. The 'Données de la demande' section is highlighted with a red box. It contains the question: 'Avez-vous utilisé du carburant non taxé pendant la période de demande ?' with radio buttons for 'Oui' and 'Non'. Below it, there are two more questions: 'Les remplissements compensatoires ont-ils été effectués exclusivement avec du carburant imposé en Suisse ?' and 'Combien de litres de carburant non taxé avez-vous utilisés ?' with input fields for 'Essence' and 'Huile diesel'.

7. Saisir les surfaces exploitées

7.1 Exploitations avec paiements directs

Si vous avez perçu des paiements directs au cours de l'année précédente, vous pouvez importer les données relatives à vos surfaces depuis SIPA.

Selon la manière dont votre exploitation agricole est enregistrée auprès du canton et de l'OFAG (Office fédéral de l'agriculture), il est possible qu'un message d'avertissement s'affiche :

Votre nom ou adresse ne correspond pas aux informations contenues dans le paquet de données reçu d'AGIS. Code d'erreur: NAME_MISMATCH. Valeur attendue: \

Si les données figurant dans Taxas ainsi que celles provenant de SIPA vous concernent, vous pouvez ignorer l'avertissement. Dans le cas contraire, veuillez contacter le service spécialisé par courriel (voir point 11).

Attention : Vérifier la surface forestière !

Les données structurelles ont été vérifiées par votre canton pour les paiements directs. C'est pourquoi vous ne pouvez pas les modifier. Les surfaces forestières peuvent toutefois être erronées. Veuillez les contrôler scrupuleusement et les adapter si nécessaire.

Type de surface	Superficie totale en hectares	Superficie à l'étranger en hectares	Statut
Forêts	10	0	...
Surfaces à litière, aérodromes, allmends fauchés etc.	25	0	Modifier Effacer

par page: 50 1-2 des 2 entrées

Terminez la saisie des surfaces exploitées en cliquant sur « Suivant ».

7.2 Exploitations sans paiements directs

Si vous n'avez pas perçu de paiements directs pour votre exploitation agricole au cours de l'année précédente, vous pouvez saisir manuellement vos surfaces exploitées :

Sélectionnez « + Nouvelle position »

Vous pouvez ensuite sélectionner le type de surface correspondant et saisir les surfaces exploitées.

Vous devez saisir à chaque fois la surface totale ainsi que la part de surfaces situées à l'étranger. Si vous ne possédez pas de surfaces à l'étranger, vous pouvez saisir un 0 dans le second champ. Une fois les surfaces saisies, cliquez sur « Enregistrer ».

Ajouter la superficie
×

Type de superficie*

Superficie totale en ares*

Dont à l'étranger*

Annuler
Enregistrer

Répétez cette opération pour chaque type de surface exploitée.

Aperçu de la superficie
+ Nouvelle position

Pos	Type de surface	Superficie totale en hectares	Superficie à l'étranger en hectares	Statut
1	Surface improductive et surface non agricole	15	0	...

Entrées par page: 50 ▾
1–1 des 1 entrée

Sauvegarder le brouillon
Annuler
Précédent
Suivant

Terminez la saisie des surfaces exploitées en cliquant sur « Suivant ».

8. Vérifier le récapitulatif

Vous voyez ici le récapitulatif de toutes vos données ainsi que le montant calculé du remboursement. Veuillez vérifier attentivement toutes les indications.

Remboursement à l'agriculture (avec paiements directs)

Statut Brouillon
ID de la demande 260420-MITR-131R(V.1)
Partenaire commercial
ID du Partenaire commercial 1000863125
Période de demande du 01.01.2025
Période de demande au 31.12.2025
Coordonnées de paiement (IBAN) CH0200774110324823200

1 Données de la demande
2 Aperçu de la superficie
3 Résumé

Résumé

Pos	Produit	Quantité	Taux imposé	Taux selon utilisation	Taux de remboursement	Montant
1	Essence (Impôt sur les huiles minérales)	1'924 Litres	453.00 CHF / 1'000 Litres	175.80 CHF / 1'000 Litres	277.20 CHF / 1'000 Litres	533.35 CHF
1	Essence (Surtaxe sur les huiles minérales)	1'924 Litres	315.20 CHF / 1'000 Litres	-	315.20 CHF / 1'000 Litres	606.45 CHF
2	Huile diesel (Impôt sur les huiles minérales)	7'770 Litres	481.10 CHF / 1'000 Litres	195.20 CHF / 1'000 Litres	285.90 CHF / 1'000 Litres	2'221.45 CHF
2	Huile diesel (Surtaxe sur les huiles minérales)	7'770 Litres	314.60 CHF / 1'000 Litres	-	314.60 CHF / 1'000 Litres	2'444.45 CHF
Remboursement brut						5'805.70 CHF

Sauvegarder le brouillon
Annuler
Précédent
Soumettre une demande

9. Soumettre la demande

Pour terminer, cliquez sur « Soumettre une demande » afin de finaliser la procédure.

Votre demande est désormais transmise par voie électronique.

[Sauvegarder le brouillon](#) [Annuler](#) [Précédent](#) [Soumettre une demande](#)

Pour pouvoir déposer définitivement la demande, vous devez confirmer l'exactitude des données fournies en cochant la case prévue.

Confirmation des données ×

Confirmation*

Je confirme l'exactitude des informations fournies et le respect des dispositions.

[Annuler](#) [Soumettre](#)

Sur la page d'aperçu de Taxas, vous pouvez consulter le statut de votre demande à tout moment.

Aperçu

Partenaire commercial () Type de taxe (Aucune sélection)
[Changer](#) [Choisir](#)

Demandes [+](#) Ajouter

Périodes de demande de [] jusqu'à [] Type de demande Statut [Filtre](#) [Réinitialiser](#)

ID de la demande	Type de demande	Référence PC	Période de demande	Total de la taxe	Statut
260415-MITR-AIV1F Date de soumission	Remboursement de l'impmin pour l'agriculture (avec paiement direct)		01.01.2025 - 31.12.2025		Brouillon ...

[Brouillon](#)

Pas encore soumise

[Pour contrôle](#)

En cours d'examen par l'OFDF

[Statué](#)

La vérification est terminée et le remboursement a été effectué.

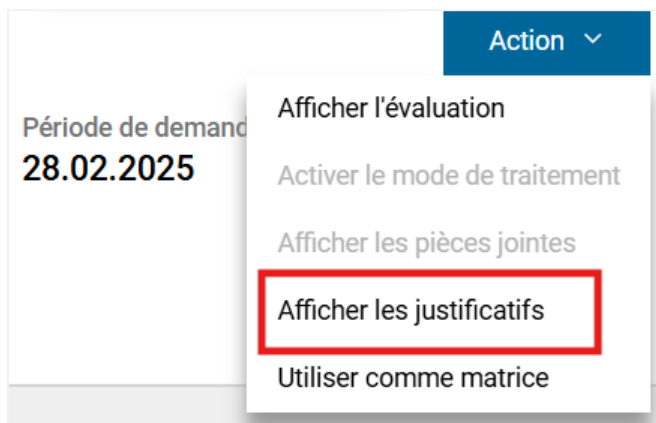
10. Récupérer la décision et le justificatif de crédit

Dès que la demande a fait l'objet d'une décision, vous pouvez consulter la décision ainsi que le justificatif de crédit. Ouvrez la demande concernée en cliquant sur les trois points « Afficher les détails » à droite.

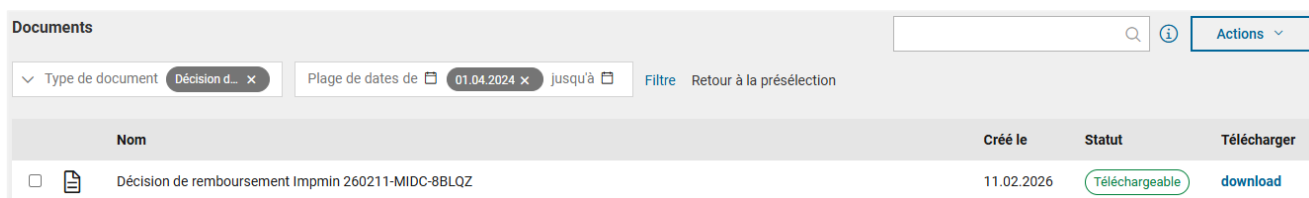
Référence PC	Période de demande	Total de la taxe	Statut
	01.03.2024 - 28.02.2025	2'446.1	Statué ...

Afficher les détails
Traiter
Supprimer

Ensuite, cliquez sur le bouton « Action » en haut à droite. Vous y trouverez l'option « Afficher les justificatifs ». Celle-ci vous redirigera directement vers Chartera Output.



Si vous ne trouvez aucun résultat, veuillez ajuster les champs « Date du » et « Date au » afin qu'ils correspondent à la date de dépôt de votre demande.



Vous avez besoin de ce justificatif pour votre comptabilité. Téléchargez-le et enregistrez-le dans vos dossiers.

11. Questions ou difficultés lors de la saisie

Veuillez-vous adresser au service spécialisé si vous avez des questions concernant la saisie de la demande ou son contenu. Cela concerne notamment :

- Les indications nécessaires dans la demande ;
- La manière de saisir correctement les données dans Taxas d'un point de vue technique ;
- Les questions relatives à la procédure ou aux conditions de remboursement.

MLA

+41 58 462 65 47

mla@bazg.admin.ch

En cas de problèmes techniques liés à l'utilisation de Taxas ou à l'accès au système, veuillez contacter le Service Desk. Cela concerne notamment :

- Les difficultés de connexion ou d'accès ;
- Les messages d'erreur ou les dysfonctionnements du système.

Service Desk

<https://servicedesk.bazg.admin.ch/home>